

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-122

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

SEANCE
DU 4 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 40

DATE DE CONVOCATION :
27 Novembre 2019

SECRETAIRE DE SEANCE :
Luc PESSE

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) pouvoir à Monsieur PLASMANS Marc (Rully) ;
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philipe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;

* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg)
Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur la nécessité de présenter, chaque année, un Rapport d'Orientation Budgétaire, retraçant les résultats de l'année écoulée, tant en fonctionnement qu'en investissement et les perspectives pour les années à venir.

Il revient sur la genèse de la mise en place de ce document et évoque la **loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République**, dans ses articles n°11 et 12, qui a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121-15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT).

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *[le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. [Il] précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »*

Délibération

Vu l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) notamment dans son article 107,

Considérant la nécessité de tenir le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020, sur la base du document présenté

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Co

- **PRENNENT ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,

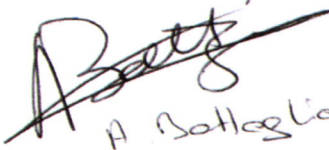
Le : **- 9 DEC. 2019**
Et de l'affichage le : **10 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,
Le **- 9 DEC. 2019**

Le Président,

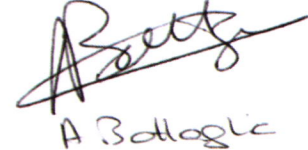
Philippe **CHARRIER**

Par ordre et par délégation

A. Battaglia



Le Président,

Philippe **CHARRIER**

Par ordre et par délégation

A. Battaglia

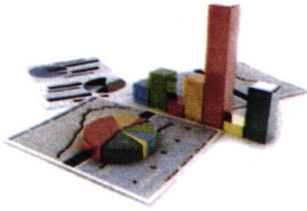
Envoyé en préfecture le 09/12/2019

Reçu en préfecture le 09/12/2019

Affiché le

10 DEC. 2019

ID : 060-200066975-20191204-DEL2019CC07122-DE



Document de synthèse - Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Exercice 2020

PROJET

Vendredi 22 Novembre 2019



I / Analyse financière rétrospective 2016-2019

Il est proposé de présenter ce document en quatre temps :

- La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement par masse budgétaire en présence,
- La CAF (Capacité d'Autofinancement) brute et nette nécessaire aux investissements,
- La répartition des dépenses et recettes d'investissement,
- L'endettement.

Diagnostic de la situation financière de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**ETUDE DE L'AUTOFINANCEMENT : composantes des charges et produits de fonctionnement****1. Composition des charges de fonctionnement :**

- Les charges de fonctionnement connaissent une évolution notable, au regard des charges à caractère général et des charges de personnel :

Charges de fonctionnement	2016	% charges 2016	2017	%charges 2017	2018	%charges 2018	2019	%charges 2019
Charges à caractère général	1 650 164,00	33,82%	2 075 804,18	38,66%	1 513 902,75	11,70%	2 992 532,60	20,39%
Charges de personnel	405 836,00	8,32%	614 886,60	11,45%	678 965,03	5,25%	776 400,00	5,29%
Autres charges de gestion courante	843 739,97	17,29%	731 769,28	13,63%	1 181 319,14	9,13%	1 249 778,00	8,52%
Atténuations de produits	1 955 555,00	40,08%	1 879 876,00	35,01%	9 479 954,50	73,29%	9 562 330,00	65,16%
Charges financières	23 985,00	0,49%	67 415,54	1,26%	79 363,01	0,61%	92 000,00	0,63%
Charges exceptionnelles	115,00	0,00%	0,00	0,000%	483,00	0,00%	2 341,00	0,02%
Total	4 879 394,97	100,00%	5 369 751,60	100,000%	12 933 987,43	100,00%	14 675 381,60	100,00%

A la première lecture de ce tableau, on peut constater une hausse des charges à caractère général, liées aux éléments suivants :

- La prise en compte de six mois supplémentaires, au titre des contrats et prestations de service en matière d'ordures ménagères,
- Les locations immobilières sont également en évolution. En effet, durant la procédure d'évaluation des services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, qui a duré une année (2018-2019), les loyers ont été payés sur la base de la configuration de l'ancienne Communauté de Communes des Trois Forêts, hors premier étage. Les loyers sont ainsi passés de 15 352,35 euros en 2018 à 63 735,53 euros hors charges locatives de copropriété,
- Les frais de nettoyage des locaux évoluent également de 9 255,15 euros à 29 182,74 euros au regard de la prestation effectuée au sein du bâtiment n°6 du quartier Ordener. Cette prestation va encore évoluer avec la finalisation des travaux du bâtiment n°1.

Il est à noter que les crédits relatifs aux études et recherches (article 617) n'ont qu'éte partiellement consommés, en l'espèce 50 281,19 euros pour un budget prévisionnel de 162 000,00 euros. La Décision Modificative n°3 du budget principal viendra diminuer l'ensemble des crédits budgétaires non utilisés.

Concernant les charges de personnel et plus généralement le chapitre n°012, le remplacement de deux agents, respectivement en accident de travail et en longue maladie vont représenter 30 000,00 euros et 12 000,00 euros. Cette charge supplémentaire risque de peser sur le budget 2020. Les charges de personnel évoluent notamment au regard des remplacements opérés au sein de la Halte-Garderie Itinérante.



	2016	2017	2018	2016-2018	2019
Rémunération titulaires (64111)	166 186,91	273 676,30	278 938,42	67,85%	318 863,03
Rémunération contractuels (64131)	46 545,28	21 791,67	41 036,47	-11,84%	54 194,85
Autre personnel extérieur (6218)	-	975,36	9 285,02	-	42 000,00

Les effectifs ont évolué comme suit :

- Recrutement d'un agent contractuel en charge du service aménagement du territoire,
- Départ de l'agent en charge de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI),
- Compensation du départ de l'agent par une mobilité interne,

Il est à noter que deux agents sont en disponibilité pour convenances personnelles, depuis le 1^{er} Janvier 2019 soit **1,5 ETP**.

Les atténuations de produits (chapitre n°14) sont en évolution concernant le Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ainsi, ces derniers évoluent respectivement de 1 502 407,00 euros à 1 586 319,00 euros et de 381 259,00 euros à 381 252,00 euros. Les attributions de compensation ne connaissent pas de modification depuis l'adoption du rapport de la CLECT en Décembre 2018. Pour rappel, ces dernières sont nécessairement stables dans le temps, hormis une nouvelle CLECT.

Enfin, il est à noter une évolution des charges financières, inhérente à la contractualisation d'un emprunt de 1 000 000,00 euros, nécessaire entre autres à l'investissement de l'Avenue Eugène Gazeau et du bâtiment n°1 du quartier Ordener.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) constituent le premier poste de dépenses :**

Les autres charges de gestion courante connaissent une évolution (2018-2019) de 68 159,10 euros, le chapitre 65, passant de 1 181 319,14 euros à 1 249 487,24 euros, au regard d'une légère augmentation des participations dans leur globalité.



2. Composition des produits de fonctionnement :

➤ Les produits de fonctionnement sont relativement stables :

Produits de fonctionnement	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
Atténuations de charges	1 617,00	0,03%	51,31	0,00%	0,00	0,00%	38 000,00	0,26%
Produits de service	164 942,00	3,09%	134 784,79	2,50%	213 026,19	1,50%	189 000,00	1,28%
Impôts et taxes	4 922 060,00	92,28%	4 928 865,60	91,43%	11 173 724,50	78,47%	11 603 662,00	78,29%
Dotations et subventions	235 088,00	4,41%	315 255,18	5,85%	2 847 456,71	20,00%	2 896 458,00	19,54%
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 736,85	0,03%	93 416,00	0,63%
Produits financiers	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Produits exceptionnels	10 336,57	0,19%	11 747,00	0,22%	0,00	0,00%	1 588,00	0,01%
Total	5 334 043,57	100,00%	5 390 703,88	100,00%	14 238 944,25	100,00%	14 822 124,00	100,00%

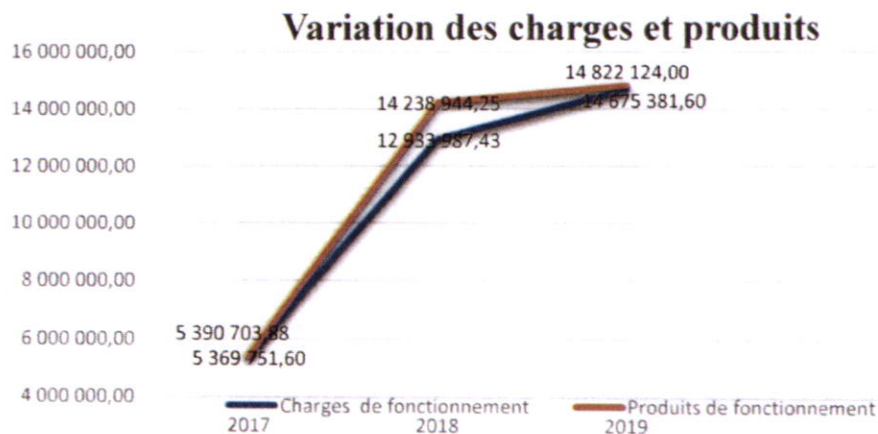
Les impôts et taxes restent stables. Cependant, il conviendra de faire un point de fin d'année au regard des entrées nouvelles de cotisation valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qu'il n'est pas encore possible d'évaluer précisément. **Il est cependant possible d'envisager sur la base de l'année précédente 300 000,00 euros de rôles supplémentaires.**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse, passant de 2 551 115,00 euros à 2 513 558,00 euros.

Les loyers du quartier Ordener ne devraient pas être supérieurs à 93 416,00 euros, au regard de deux phénomènes :

- L'intégration progressive d'entreprises dans le bâtiment n°6,
- Et la future ouverture du bâtiment n°1 qui permettra d'attirer de nouvelles entreprises.

- Les impôts et taxes sont les ressources les plus importantes de la collectivité :



Ce tableau met en avant les variations de charges et produits de fonctionnement sur trois années. **Il apparaît nécessaire d'identifier une CAF pluriannuelle avec des objectifs d'évolution des charges et des produits sur au moins trois ans. Au regard du rattrapage important des prestations d'ordures ménagères, la CAF diminuera pour le compte de cette année, avant de remonter dès 2020.**



3. La Capacité d'autofinancement (CAF) :

➤ Une capacité d'autofinancement dans la moyenne de strate :

La CAF brute est égale aux produits encaissables (réels) moins les charges décaissables (réelles), soit les recettes inscrites au compte de classe 7 sauf (775, 776, 777,78) moins les dépenses inscrites au compte de classe 6 sauf (6741, 675, 676,68).

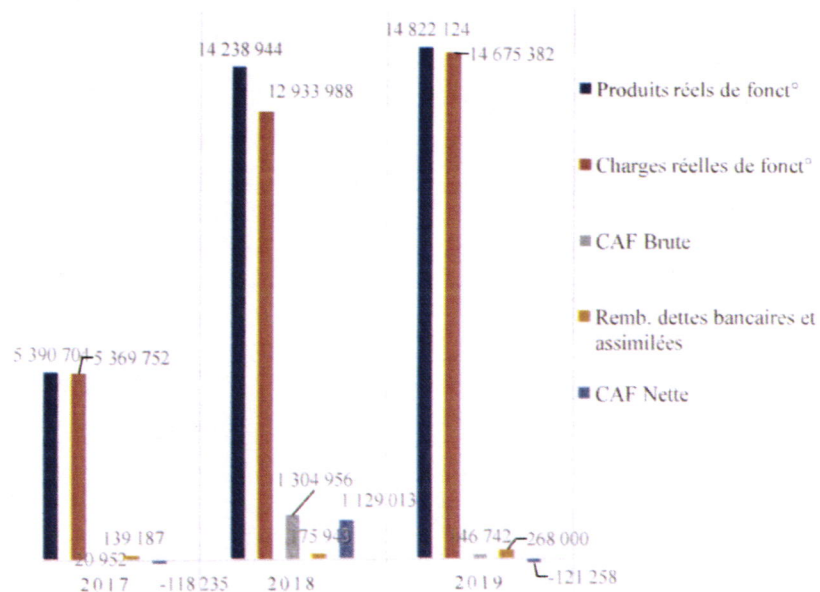
Certaines charges exceptionnelles (comme les intérêts moratoires sur marché ou amendes fiscales et pénales) sont prises en compte dans le calcul de la CAF brute, comme certains produits exceptionnels (libéralités et recouvrement sur créances admises en non-valeur).

La CAF nette correspond, quant à elle à votre CAF brute à laquelle il est nécessaire de soustraire le remboursement en capital de la dette (dépenses inscrites au chapitre 16).

CAF	2016	2017	Variation 2016-2017	2018	Variation 2016-2018	2019
Produits réels de fonctionnement	5 334 043,57	5 390 703,88	1,06%	14 238 944,25	166,94%	14 822 124,00
Charges réelles de fonctionnement	4 879 394,97	5 369 751,60	10,05%	12 933 987,83	140,87%	14 675 381,60
CAF Brute	454 648,60	20 952,28	-95,39%	1 304 956,42	6128,23%	146 742,40
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	68 493,81	139 187,49	103,21%	175 943,46	26,41%	268 000,00
CAF Nette	386 154,79	-118 235,21	-	1 129 012,96	-	-121 257,60

La CAF brute permet de couvrir en priorité les emprunts. Une fois, les dettes remboursées, la CAF nette constitue l'autofinancement de la collectivité et donc de financer les infrastructures de la collectivité.

CAF BRUTE ET CAF NETTE



ETUDE DE L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose l'EPCI constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

1. Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Financement disponible	2016	2017	Variation 2016-2017	2018	Variation 2016-2018	2019
Capacité d'autofinancement nette	386 155	-118 235	-130,62%	1 125 160	191,38%	-121 258
Ressources propres	434 974	175 738	-59,60%	390 891	-10,13%	2 275 992
Cessions d'actifs (775)	0	0	-	0	-	0
SOUS-TOTAL	821 129	57 503	-93,00%	1 516 051	84,63%	2 154 735

Le financement disponible correspond à la somme dont la collectivité dispose pour ses dépenses d'équipement. Il est composé pour l'ensemble des exercices de la CAF nette ainsi que des ressources propres de la collectivité (subventions d'équipement et FCTVA). Il connaît une nette augmentation en 2018 et 2019. Cette variation s'explique notamment par la CAF nette pour le compte de l'année 2018 et par l'augmentation des ressources propres en 2019.

Le financement disponible est à corréler avec les dépenses d'équipement.



2. Le poids des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement correspondent aux dépenses inscrites aux comptes 20, 21 et 23 auxquelles on soustrait les recettes inscrites aux comptes 237 et 238.

Dépenses d'équipement (hors RAR)	2016	2017	2016-2017	2018	2016-2018	2019
<i>Immobilisations incorporelles</i>	19 520,00	38 459,76	97,03%	107 308,12	449,73%	376 198,61
<i>Subventions versées</i>	0,00	3 694 820,00	-	698 930,00	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	606 081,71	50 554,63	-91,66%	110 540,81	-81,76%	581 101,99
<i>Immobilisations en cours</i>	1 420 846,30	380 400,81	-73,23%	544 727,21	-61,66%	1 419 373,10
Total des dépenses d'équipement	2 046 448,01	4 164 235,20	103,49%	1 461 506,14	-28,58%	2 376 673,70

3. Le financement des investissements

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que l'EPCI a dégagé au cours du temps. Il s'apparente donc à une « réserve » qui permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. La collectivité peut être amenée à y puiser pour financer ses dépenses d'équipement.

La variation du fonds de roulement correspond à la différence entre le FDR de l'année N et le fonds de roulement de l'année N-1.

Si cette variation est négative, cela signifie que la collectivité puise dans ses réserves pour financer ses investissements.

EVOLUTION DU TABLEAU EMPLOIS/RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

	2016	2017	2018	2019	Total sur 4 ans
Dépenses d'investissement (A)	2 114 941,82	4 305 923,14	1 637 449,60	2 644 673,70	10 702 988,26
Dépenses d'équipement	2 046 448,01	4 164 235,20	1 461 506,14	2 376 673,70	10 048 863,05
Remboursement dettes	68 493,81	139 187,49	175 943,46	268 000,00	651 624,76
Autres dépenses	0,00	2 500,45	0,00	0,00	2 500,45
Ressources d'investissement (B)	1 189 622,63	2 028 190,28	1 695 847,27	3 422 734,65	8 336 394,83
CAF brute	454 648,60	20 952,28	1 304 956,42	146 742,40	1 927 299,70
Emprunts	300 000,00	1 831 500,00	0,00	1 000 000,00	3 131 500,00
Autres ressources	434 974,03	175 738,00	390 890,85	2 275 992,25	3 277 595,13
Variation fonds de roulement (B-A)	-925 319,19	-2 277 732,86	58 397,67	778 060,95	-2 366 593,43
(B)-(A)					

On constate que la collectivité a puisé fortement dans son fonds de roulement en 2016 et 2017 d'où une variation négative.



II. LES MARGES DE MANŒUVRE : FISCALITE et EMPRUNT (hors rôles supplémentaires)

1. La fiscalité directe locale : impôts ménages et économiques :

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement.

FISCALITE PROSPECTIVE de la CCSSO

Evolution des bases	2017	% évol.	2018	% évol.	2019	% évol.	2020	% évol.	2021	% évol.	2022
bases TH	41 065 000	1	41 475 650	1	41 890 407	1	42 309 311	1	42 732 404	1	43 159 728
bases TFB	36 215 000	1	36 577 150	1	36 942 922	1	37 312 351	1	37 685 474	1	38 062 329
bases TFNB	955 900	1	965 459	1	975 114	1	984 865	1	994 713	1	1 004 661
bases CFEu	14 020 000	1	15 733 610	1	15 890 946	1	16 049 856	1	16 210 354	1	16 372 458
TOTAL	92 255 900		94 751 869	1,00	95 699 388	1,00	96 656 382	1,00	97 622 945	1,00	98 599 175

Evolution du produit	2017	Taux	2018	Taux	2019	Taux	2020	Taux	2021	Taux	2022
Produit TH	1 223 737	2,98	1 235 974	2,98	1 248 334	2,98	1 260 817	2,98	1 273 426	2,98	1 286 160
Produit TFB	1 017 642	2,81	1 027 818	2,81	1 038 096	2,81	1 048 477	2,81	1 058 962	2,81	1 069 551
Produit TFNB	41 295	4,32	41 708	4,32	42 125	4,32	42 546	4,32	42 972	4,32	43 401
Produit CFEu	431 816	3,08	3 747 746	23,82	3 785 223	23,82	3 823 076	23,82	3 861 306	23,82	3 899 919
TOTAL	2 714 489	123,00	6 053 246	1,00	6 113 778	1,00	6 174 916	1,00	6 236 665	1,00	6 299 032
Total taxes ménages	2 282 673,38		2 305 500,11		2 328 555,11		2 351 840,67		2 375 359,07		2 399 112,66
Total CFE	431 816,00		3 747 745,90		3 785 223,36		3 823 075,59		3 861 306,35		3 899 919,41



2. Encours de la dette, ratio d'endettement et capacité de désendettement

Ces ratios sont calculés sur la seule base du budget principal.

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12/N	2 898 183,32	5 029 683,32	4 714 804,28	4 355 804,28	4 995 804,28
CAF brute	454 648,60	20 952,28	1 304 956,42	146 742,40	788 415,43
Capacité de désendettement	6,4	Plus de 30 ans	3,6	29,7	6,3

Il correspond au temps théorique nécessaire à l'EPCI pour solder l'intégralité de ses dettes financières s'il affectait à son remboursement la totalité de ses produits réels de fonctionnement.

Encours de la dette	2 898 183,32	5 029 683,32	4 714 804,28	4 355 804,28	4 995 804,24
Produits de fonctionnement réels	5 334 043,57	5 390 703,88	14 238 944,25	14 822 124,00	14 899 736,15
Ratio d'endettement	54,33%	93,30%	33,11%	29,39%	33,53%
Encours de la dette/population	110,62	191,97	179,95	166,25	190,68

Enfin, rapporté au nombre d'années de CAF brute, l'encours de la dette au 31 décembre 2019 dégage un ratio de 29,7 années contre 6,4 en 2016. Ce ratio correspond au temps théorique nécessaire à la Communauté pour solder l'intégralité de ses dettes financières si elle affectait à son remboursement la totalité de sa CAF brute.

Même si cet indicateur reste volatile (d'où la nécessité de le coupler au premier ratio), il faut noter qu'une capacité de désendettement supérieure à 7/8 années est un signe de dégradation de la santé financière.



COMPARATIF EPCI – Base année 2017

Comparaison des données financières avec les moyennes de strate (source fiche AEFF)

	CCSSO (26200) FA	CCAC (46243) FA	CCPOH (34788) FPU
Produits de fonctionnement	170	258	425
Charges de fonctionnement	156	227	402
Recettes d'investissement	80	56	42
Dépenses d'investissement	166	45	74
Autofinancement			
CAF brute	16	258	41
CAF nette	11	209	27
Produits de fonctionnement			
Impôts locaux	95	133	292
Autres impôts et taxes	80	28	105
DGF	1	15	50
Charges de fonctionnement			
Charges de personnel	24	19	211
Autres achats et charges externes	97	2	105
Charges financières	3	22	4
Subventions versées	9	7	7
Recettes d'investissement			
Emprunts	71	0	0
Dépenses d'investissement			
Dépenses d'équipement	161	25	38
Remboursement emprunt	5	9	14

Il faut noter que la communauté de communes Senlis Sud Oise se situe en dessous de la moyenne par habitant des structures de même catégorie tant en ce qui concerne les charges que les recettes de fonctionnement. Toutefois, le delta entre les recettes et les dépenses est supérieur pour les EPCI régionaux de même volume.

Moyennes	Produits de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
CCSSO	170 euros/hab	156 euros/hab
Nationale	294 euros/hab	256 euros/hab
Régionale	319 euros/hab	268 euros/hab



Envoyé en préfecture le 09/12/2019

Reçu en préfecture le 09/12/2019

Affiché le **10 DEC. 2019**

ID : 060-200066975-20191204-DEL2019CC07122-DE

SYNTHESE - ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

PROJET



III / Une volonté de renforcer l'investissement public communautaire : l'utilisation du levier PPI :

1/ Synthèse fonctionnement prévisionnel : 2018-2022 :

Année de référence	2018	CA prévisionnel arrêté au 22/11/2019							
ANALYSE PROSPECTIVE SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCSSO									
FONCTIONNEMENT PROSPECTIF	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022
Charges de personnel (012)	678 965	20,00	776 400	11,00	861 804	3,00	887 658	3,00	914 288
Autres charges de gestion courante	1 181 319	1,00	1 249 778	1,00	1 262 276	1,00	1 274 899	1,00	1 287 648
Subventions et participations		0,00		0,00		0,00		0,00	
Charges d'intérêts	79 363	0,00	92 000	0,00	92 000	0,00	71 171	0,00	67 502
Charges d'intérêts nouvelles		0,00		0,00		0,00	89 101	0,00	106 192
Autres charges financières		0,00		0,00		0,00		0,00	
Charges à caractère général (011)	1 513 903	-2,00	2 992 533	-20,00	2 394 026	-2,00	2 346 146	-2,00	2 299 223
Attributions de compensations (AC) sur base rapport CLECT	9 479 955	0,00	9 562 330	0,00	9 562 330	0,00	9 653 638	0,00	9 653 638
Autres charges	483	0,00	2 341	0,00	2 341	0,00	2 341	0,00	2 341
Atténuations de produits		0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
CHARGES REELLES	12 933 987	75,46	14 675 382	-3,87	14 174 777	1,06	14 324 953	0,02	14 330 831
Impôts locaux (trois taxes ménages)	2 305 631	-	2 579 370	1,00	2 602 656	1,00	2 626 174	1,00	2 649 928
CFE additionnelle ou CFE unique	3 747 745	1,00	3 785 223	1,00	3 823 076	1,00	3 861 306	1,00	3 899 919
TEOM	2 050 635	-2,00	2 009 622	1,00	2 029 719	1,00	2 050 016	1,00	2 070 516
CVAE - IFER - TASCOM - TAFNB - autres impôts	2 998 837	1,00	3 248 837	1,00	3 281 325	1,00	3 314 139	1,00	3 347 280
Dotations et subventions	2 847 457	0,00	2 896 458	0,00	2 896 458	0,00	2 896 458	0,00	2 896 458
Produits de services	213 026	1,00	189 000	1,00	190 890	1,00	192 799	1,00	194 727
Atténuations de charges			38 000						
Taxe GEMAPI	75 613	0,00	75 613	0,00	75 613	0,00	75 613	0,00	75 613
PRODUITS REELS	14 238 944	4,10	14 822 124	0,52	14 899 736	0,78	15 016 805	0,79	15 134 441
CAF (Produits réels - charges réelles)	1 304 956		146 742		724 959		691 552		803 610
COEFFICIENT DE RIGIDITE	0,14		0,14		0,15		0,15		0,16

NB : Il est à noter deux éléments :

- Une baisse dès 2020 des prestations d'ordures ménagères au regard de la prise en compte d'une année civile de charges,
- Le recrutement de deux agents pour faire fonctionner la Maison France Service itinérante, soit 76 900,00 euros supplémentaires chargés, sans omettre le GVT estimé de manière prudentielle à 3%,



2/ Investissement prospectif 2019-2021 :

SYNTHESE INVESTISSEMENTS 2019-2021								
2019			2020			2021		
Numéro	Nature	Montants TTC /RaR	Numéro	Nature	Montants TTC	Numéro	Nature	Montants TTC
1	Bâtiment n°1 Quartier Ordener	1 418 739,43	1	Bâtiment n°6 - Quartier Ordener	1 700 000	1	Bâtiment n°6 - Quartier Ordener	0
2	Voies douces	195 128,64	2	Voies douces	200 000	2	Voies douces	200 000
3	Harmonisation REOMI/TEOM - PAV	0,00	3	Harmonisation REOMI/TEOM - PAV	372 000	3	Harmonisation REOMI/TEOM - PAV	0
4	Terrains Familiaux Locatifs	0,00	4	Terrains Familiaux Locatifs	400 000	4	Terrains Familiaux Locatifs	0
5	Piscine	40 000,00	5	Piscine	5 000 000	5	Piscine	3 000 000
6	Zones d'Activités Economiques	1 133 659,38	6	Zones d'Activités Economiques	934 800	6	Zones d'Activités Economiques	520 150
7	Maison France Services	78 000,00	7	Maison France Services	0	7	Maison France Services	0
8	Aire de Grand Passage	0,00	8	Aire de Grand Passage	800 000	8	Aire de Grand Passage	0
9	Remboursement du capital de la dette	268 000,00	9	Remboursement du capital de la dette	268 000	9	Remboursement du capital de la dette	573 000
TOTAL des dépenses d'investissement avec RaR		3 133 527	TOTAL des dépenses d'investissement		9 674 800	TOTAL des dépenses d'investissement		4 293 150
FCTVA		514 024	FCTVA		1 587 054	FCTVA		704 248
Subventions		871 116	Subventions		1 570 000	Subventions		800 000
Subventions espérées		0	Subventions espérées		1 000 000	Subventions espérées		0
Emprunts		0	Emprunts		5 000 000	Emprunts		1 500 000
TOTAL des ressources d'investissement avec RaR		1 385 140	TOTAL des ressources d'investissement		9 157 054	TOTAL des ressources d'investissement		3 004 248
Besoin de financement		-1 748 387	Besoin de financement		-517 746	Besoin de financement		-1 288 902
(*) CAF brute n-1		1 304 956	(*) CAF brute n-1		146 742	(*) CAF brute n-1		788 415
Résultat prévisionnel d'investissement		-443 431	Résultat prévisionnel d'investissement		-371 004	Résultat prévisionnel d'investissement		-500 486



ANNEXE N°1 : FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES :

Charges de fonctionnement	SPANC	%	REOMI	%	Budget principal	%	Consolidé	%
Charges à caractère général	15 708,00	100,00%	492 714,00	97,19%	2 992 532,60	20,39%	3 500 954,60	23,04%
Charges de personnel	0,00	0,00%	13 936,00	2,75%	776 400,00	5,29%	790 336,00	5,20%
Atténuations de produits	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 249 778,00	8,52%	1 249 778,00	8,22%
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 562 330,00	65,16%	9 562 330,00	62,92%
Charges financières	0,00	0,00%	0,00	0,00%	92 000,00	0,63%	92 000,00	0,61%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%	290,00	0,057%	2 341,00	0,02%	2 631,00	0,02%
Total	15 708,00	100,00%	506 940,00	100,000%	14 675 381,60	100,00%	15 198 029,60	100,00%

Produits de fonctionnement	SPANC	%	REOMI	%	Budget principal	%	Consolidé	%
Atténuations de charges	0,00	0,00%	0,00	0,00%	38 000,00	0,26%	38 000,00	0,25%
Produits de service	11 319,00	100,00%	476 223,00	96,06%	189 000,00	1,28%	676 542,00	4,41%
Impôts et taxes	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 603 662,00	78,29%	11 603 662,00	-
Dotations et subventions	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 896 458,00	19,54%	2 896 458,00	75,70%
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00%	19 552,00	3,94%	93 416,00	0,63%	112 968,00	18,90%
Produits financiers	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Produits exceptionnels	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 588,00	0,01%	1 588,00	0,01%
Total	11 319,00	100,00%	495 775,00	100,00%	14 822 124,00	100,00%	15 329 218,00	100,00%



ANNEXE N°2 : ELEMENTS RESSOURCES HUMAINES :

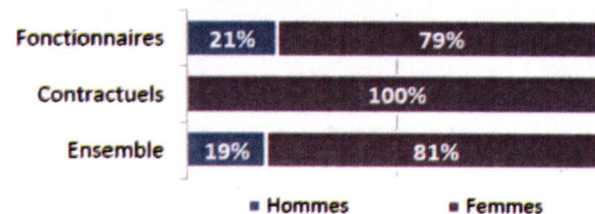
1. Effectifs en présence :

— Caractéristiques des agents sur emploi permanent

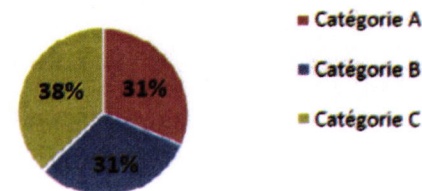
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	43%	100%	50%
Technique	21%		19%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	29%		25%
Police			
Incendie			
Animation	7%		6%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	19%
Rédacteurs	19%
Adjoint administratifs	13%
Adjoint techniques	13%
Educateurs de jeunes enfants	13%

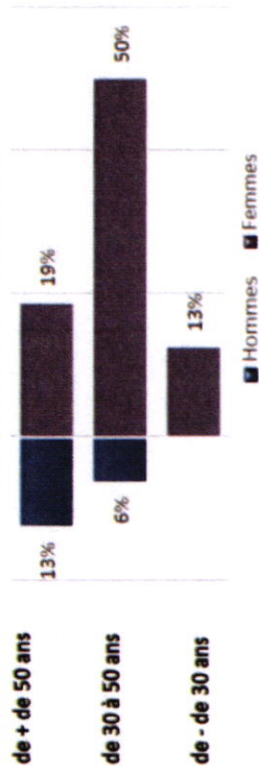


Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	42,14
Contractuels permanents	42,50
Ensemble des permanents	42,19

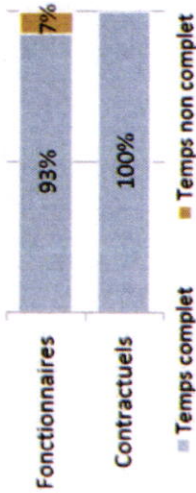
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



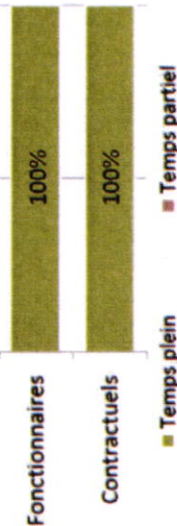
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



2. Durée effective du travail :

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2019		
	Hommes	Femmes	Total
Cycle hebdomadaire de moins de 35 h	0	0	0
Cycle hebdomadaire de 35 h	0	0	0
Cycle hebdomadaire de plus de 35 h	3	12	15
Sous-total cycles hebdomadaires	3	12	15
Cycle annuel de moins de 1 607 h	0	0	0
<i>Dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002</i>	0	0	0
Cycle annuel de 1 607 h	0	0	0
Cycle annuel de plus de 1 607 h			0
Sous-total cycles annuels	0	0	0
Autre cycle	0	0	0
Total tous types de cycles	3	12	15

Rappel : nombre total d'agents concernés

15

3. Compte Epargne Temps :

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2019		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2019	Dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2019
	Hommes	Femmes		
Catégorie A	1	3	4	4
Catégorie B	1	3	4	4
Catégorie C	1	3	4	4
Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	0	0	0	0
Toutes catégories	3	9	12	



4. Heures supplémentaires et complémentaires rémunérées :

Cadres d'emplois Filières	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ADMINISTRATEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHES	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEURS	15,00	54,00	0,00	0,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	0,00	150,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	15,00	204,00	0,00	0,00
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS DE MAITRISE	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES	22,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	22,00	0,00	0,00	0,00
TOUTES FILIERES	37,00	204,00	0,00	0,00
TOTAL	37,00	204,00	0,00	0,00



5. Primes et indemnités :

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes		Dont primes et indemnités (y.c. heures supplémentaires) relevant de l'article 88 (hors remboursement de frais)		Dont NBI		Dont heures supplémentaires ou complémentaires (hors article 88)	
	3.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	76 852	94 132	34 391	35 358	1 968	843	0	0
Catégorie B	40 563	116 043	9 708	34 547	0	2 129	310	781
Catégorie C	29 597	98 609	7 033	19 014	562	422	341	617
Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	147 012	308 784	51 132	88 919	2 530	3 394	651	1 398

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes		Dont primes et indemnités		Dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1		3.2.1.1		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	12 045	0	3 100	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	24 267	0	4 684	0	1 363
Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	0	0	0	0	0	0
Total	0	36 312	0	7 784	0	1 363

En tout 7 agents perçoivent de la NBI : 4 en A, 1 en B et 2 en C.



6. Avantages en nature :

Il est possible de préciser qu'il y a un seul avantage en nature, pour un véhicule de fonction, qui correspond à 40 % du coût de location global annuel soit un avantage annuel de 1 224,67 euros.

PROJET



ANNEXE N°4 : Structure de la dette :

La dette de l'intercommunalité est essentiellement composée de produits sans risques : sept prêts à taux fixe d'une durée moyenne de 15 ans, sans aucune avance de trésorerie, auprès de cinq établissements bancaires différents. La périodicité de remboursement des échéances est trimestrielle à l'exception d'un prêt annualisé avec des amortissements maîtrisés (constants, linéaires, progressifs...) grâce un tableau prédéfini des annuités jusqu'à extinction de la dette. L'encours de la dette au 31 Décembre 2019 sera de 4 355 804,28 euros (avec une intégration en 2020 du prêt contracté au cours de l'année 2019 conformément à la réglementation). Il est à noter qu'il n'y a pas d'emprunt en cours sur les budgets annexes de l'intercommunalité.

